



INVITATION AU SÉMINAIRE MARQUAGE CE le 23 mai 2018 de 8h30 - 14h30

PILZ

THE SPIRIT OF SAFETY

Certification de la sécurité des machines avec marquage CE Le faites-vous le correctement ?

Depuis le 1er janvier 1995, les fabricants sont contraints d'effectuer sur leurs machines la procédure d'évaluation des conformités. Par l'apposition du marquage CE, le fabricant confirme que les machines ou installations satisfont à l'ensemble des



exigences de sécurité requises dans la directive **Machines 2006/42/CE**. Egalement, toutes les machines qui sont importées de pays hors Unité Européenne, quelle que soit leur année de construction, doivent faire l'objet d'un marquage CE.

Si des machines individuelles, déjà certifiées CE, sont assemblées pour constituer un ensemble de machines (groupement de machines ou assemblage en ligne de production), la procédure d'évaluation des conformités doit être effectuée pour l'ensemble de

l'installation, y compris le marquage CE.

Connaissez-vous la procédure des différentes étapes pour sécuriser votre machine d'être en ordre avec le marquage CE ?

Connaissez-vous les responsabilités des constructeurs, des exploitants de machine et des employeurs ? Connaissez-vous la législation belge et européenne ? Quelle est la différence ?

Quels sont les conséquences si le marquage CE n'est pas en ordre ?



Que risque une entreprise en Belgique ?

Technifutur invite un juge qui vous expliquera les sanctions... que risque une entreprise en Belgique si elle n'a pas son parc machine en conformité (prison, amende...) ? L'Auditeur du Travail vous présentera un exemple pratique vécu.

Participation : gratuit

TECHNIFUTUR à Liège

Personne de contact :

Mr. Jean-François Delvenne

Tél : +32 4 382 45 58

e-mail :

jean-francois.delvenne@technifutur.be

Adresse :

Liège Science Park

Rue Bois Saint-Jean 15-17

4102 Seraing


Inscription : www.technifutur.be



INVITATION AU SÉMINAIRE MARQUAGE CE le 23 mai 2018 de 8h30 - 14h30

PILZ
THE SPIRIT OF SAFETY

L'AGENDA Sous l'égide de Technifutur

8:30	Accueil des participants	
9:00 - 11:00	Présentation du marquage CE – quelles sont les obligations des fabricants de machine et des utilisateurs ?	<i>Consultant de PILZ Belgium</i>
11:00 - 11:15	Pause-café	
11:15 - 12:15	Présentation par l'Auditeur du Tribunal du Travail – que risquez-vous en Belgique en cas de non-respect de la conformité machine ? Comment cela se passe-t-il ?	<i>Monsieur le Juge Demarche, auditeur de la division Liège-Verviers-Huy, Auditorat du travail de Liège.</i>
12:15 - 13:15	Comment PILZ et Citius-engineering peuvent vous aider ? Quels sont vos avantages de travailler avec ces partenaires.	<i>Timen Floré, Sales Manager PILZ Gregory Reichling, CEO Citius- Engineering Fabien Defays, CEO Citius- Engineering</i> 
13:15 - 14:30	Lunch + networking	
	Pendant le lunch, vous découvrirez une démonstration des nouveautés de PILZ pour la sécurisation des robots et différents projets mis en œuvre par Citius-engineering	